



REGLEMENT DE COURSE DU DUATHLON DES AMMONITES

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE FEDERALE

Le règlement de la course est celui de la réglementation sportive de la Fédération française de Triathlon en vigueur et consultable sur le site www.digne-les-bains-triathlon.fr

Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir :

- lu le règlement en question
- en accepte les termes
- s'engage à le respecter

En complément des règles édictées par la réglementation sportive fédérale qui prévalent, l'organisateur apporte quelques précisions concernant le duathlon des Ammonites

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Tout concurrent prenant le départ du duathlon des ammonites reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

Les inscriptions se déroulent du 01 août 2016 au 12 octobre 2016 exclusivement par internet sur le site www.digne-les-bains-triathlon.fr

L'organisateur se réserve le droit de clôturer par anticipation les inscriptions, notamment si les quotas indiqués ci-après ont été atteints avant la date butoir initialement fixée.

Aucune inscription sous forme papier et/ou le jour de la course ne sera acceptée.

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents individuels devront fournir :

- la licence compétition FFTRI en cours de validité ou
- un certificat médical de « non contre-indication à la pratique sportive en compétition » datant de moins d'un an pour les non licenciés à la FFTRI (Code de la santé Publique Art.3622-2)

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents relais devront fournir :

- la licence compétition FFTRI ou
- la licence FFC pour les personnes effectuant la partie cycliste ou
- la licence FFA pour les personnes effectuant la partie pédestre .

En complément des pièces citées ci avant, et au retrait des dossards, les concurrents devront :

- présenter une pièce d'identité en cours de validité
- régulariser un pass-compétition pour les non licenciés FFTRI
- régulariser une autorisation parentale pour les mineurs

L'inscription ne sera effective qu'après vérification du bon règlement et des éléments à télécharger (certificat médical, licence, autorisation parentale)

ARTICLE 3 : COURSES, CATEGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA

Les athlètes non licenciés à la FFTRI devront s'acquitter d'un pass-compétition pour assurer leur pratique le jour de la course, les tarifs sont indiqués en sus ci-après.

LE DUATHLON format XS

Course ouverte aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie benjamins (nés à partir de 2004) en individuel ou en relais de 2 à 3 personnes.

Il sera procédé à deux départs, un pour la course benjamins puis un pour la course des autres catégories.

Mise hors course si arrivé après 10H15.

Les tarifs :

- 14€ par concurrent licencié FFTRI
- 16€ par concurrent non licencié FFTRI

Les quotas sur l'ensemble du duathlon format XS :

- 200 individuels + 10 possible en liste d'attente

LE DUATHLON format L

Course ouverte aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie sénior (nés à partir de 1996) en individuel ou en relais de 2 à 3 personnes.

Mise hors course si arrivé après 17H15.

Les tarifs :

- 62 € par concurrent licencié FFTRI
- 122€ par concurrent non licencié FFTRI
- 92 € par équipe de 2 à 3 concurrents + 20 € par concurrent non licencié

Les quotas sur l'ensemble du duathlon format L :

- 200 individuels + 10 possible en liste d'attente
- 10 équipes relais + 10 possible en liste d'attente

Le détail des parcours et le programme horaire sont consultables sur le site www.digne-les-bains-triathlon.fr

ARTICLE 4 : ANNULATION OU AMENAGEMENT DE LA COURSE

En cas d'annulation de la course duathlon pour cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de garder tout ou partie des coûts d'inscriptions pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.

En cas d'annulation de la partie vélo pour raisons de sécurité :

- le duathlon pourra être transformé en semi-marathon.

ARTICLE 5 : INFRACTIONS ET PENALITES

Les infractions et pénalités sont celles prévues dans la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon.

Le duathlon se déroulant sur route ouverte dans un format sans drafting, les concurrents s'engagent à :

- respecter scrupuleusement le code de la route, notamment de rouler sur le côté droit de la chaussée.
- La priorité sera donnée aux concurrents au passage de certains croisements,

Sur le format XS :

- A la sortie et à l'entrée du parking qui débouche sur la D900A. (Aller/retour)
- Au croisement de la D900A avec la route du tir. (Aller/retour)
- Au croisement de la D900A avec l'avenue St benoît (Aller/retour)
- Au croisement de la D900A avec la D322 (Aller et retour) point de demi-tour

Sur le format L:

- A la sortie et à l'entrée du parking qui débouche sur la D900A. (Aller/retour)
- Au croisement de la D900A avec la route du tir. (Aller/retour)
- Au croisement de la D900A avec l'avenue St benoît (Aller/retour)
- Au croisement de la D900A avec la D322 (Aller)
- Au croisement de la D900A avec la D900
- Au croisement de la D322 avec la D900A eu retour

Pour plus d'information voir le parcours vélo.

Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement les consignes des signaleurs.

- Ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la partie cycliste, sous peine d'être sanctionné par le corps arbitral (stop & go, carton noir, disqualification)
- En cas de carton noir, le concurrent devra effectuer sous sa seule responsabilité la boucle de pénalité qui se situe sur la fin du parcours course à pieds
- Tout abandon doit être signalé au corps arbitral.
- Tout abandon ou élimination doit donner lieu à la restitution immédiate du dossard et de la puce au corps arbitral.
- Les décisions des commissaires et juges (arbitres délégués par la FFTRI et la Ligue Provence Alpes Triathlon) sont sans appel.
- Toute aide extérieure est interdite.
- Les concurrents doivent avoir leurs propres outils et effectuent les réparations eux-mêmes.
- Rouler ou courir torse nu est interdit et le bas du corps doit être convenablement vêtu.
- Tout moyen de communication (radio, téléphone portable, lecteur MP3, baladeur...) est interdit.
- Dans le cadre du label duathlon durable obtenu par l'organisateur, tout athlète confondu d'atteinte à l'environnement (dégradation, déchets abandonnés ...) se verra automatiquement sanctionné par l'organisation.

ARTICLE 6 : MATERIELS

Vélo :

- les vélos doivent être placés correctement sur le matériel fourni par l'organisation.
- les autocollants, fournis par l'organisation, doivent être placés sur le vélo de telle manière qu'elles soient parfaitement visibles des deux côtés.
- les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course au regard des normes de la FFTRI. Les extrémités du guidon en protubérances doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts, et les poignées de freins tournées vers l'arrière.

Casque :

- il doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication)
- il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va avec son vélo dans le parc à vélo, au niveau de la transition dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

Dossard :

- les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant pendant la partie pédestre et à l'arrière pendant la partie cycliste

- 1 seul dossard sera fourni par l'organisation. Chaque coureur devra mettre en place selon de dispositif de son choix (élastique, ceinture porte dossard) une visibilité adéquate de manière à ce que le dossard soit visible dans le dos sur la partie vélo et sur le ventre pour la partie course à pied. La réglementation est la même pour les équipes relais qui devront transmettre au relayeur suivant la puce et le dossard. »

Les concurrents ne pourront porter qu'un seul dossard attaché en trois points conformément à la réglementation FFTRI en vigueur

- Les dossards ne doivent ni être pliés, ni coupés, ni cachés, tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Le N° des dossards est reporté sur l'autocollant qui sera posé sur le vélo (fourni par l'organisation) et inscrit au feutre indélébile sur le concurrent à son entrée dans le parc à vélo.

ARTICLE 7 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement général de chaque course sera établi par la société de chronométrage, il sera ensuite décliné des classements par catégories d'âges et de sexe afin d'établir les podiums et récompenses comme indiqués ci-dessous :

DUATHLON L CHAMPIONNAT DE LIGUE SENIOR ET MASTER

- 1^{er}, homme sénior et master au scratch
- 1^{ère}, femme sénior et master au scratch

DUATHLON L ET XS

- 1er, 2nd et 3ème homme au scratch
- 1er, 2nd et 3ème femme au scratch
- 1er, 2nd et 3ème équipe relais
- 1er, 2nd et 3ème cadet homme et femme (uniquement XS)
- 1er, 2nd et 3ème junior homme et femme (uniquement XS)
- 1er, 2nd et 3ème senior homme et femme
- 1er, 2nd et 3ème vétéran homme et femme

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix.

En cas d'absence aucune récompense ne pourra être réclamée.

Il n'y a pas de cumul possible des prix, la personne ayant déjà été récompensé au titre du scratch sera exclu des récompenses par catégories d'âge.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

**LE DIGNE LES BAINS TRIATHLON club organisateur du
DUATHLON DES AMMONITES
vous souhaite une bonne course !!!**